

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/126/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 356/03 (AMR 51/147/2003 du 4 décembre 2003) et ses mises à jour (AMR 51/029/2004 du 13 février 2004, AMR 51/044/2004 du 1^{er} mars 2004 et AMR 51/090/2004 du 25 mai 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOI FORCÉ / CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES D'EXÉCUTION

ÉTATS-UNIS **22 Ouïghours (chiffre non confirmé) détenus dans la base américaine de Guantánamo Bay – Amnesty International ignore leur identité ainsi que sept ressortissants russes transférés de Guantánamo Bay : Rouslan Odijev (h), 30 ans ; Rassoul Koudaïev (h), 22 ans ; Chamil Khachiev (h) ; Ravil Goumarov (h) ; Ravil Mingazov (h) ; Airat Vakhitov (h) ; Roustam Akhmiarov (h) et Timour Ichmouratov (h)**

Londres, le 17 août 2004

Le 12 août, Colin Powell, le secrétaire d'État américain, a déclaré que les Ouïghours détenus dans la base navale américaine de Guantánamo Bay, à Cuba, ne seraient pas renvoyés en Chine. Lors d'une réunion d'information tenue en présence de journalistes japonais, il a indiqué : « *Le problème des Ouïghours est un problème difficile, et nous faisons notre possible pour trouver une solution pour tous les détenus de Guantánamo Bay. Les Ouïghours ne retourneront pas en Chine, mais il n'est pas facile de trouver un endroit pour eux ; néanmoins, nous œuvrons en ce sens. Nous essayons de leur trouver un endroit, et, bien entendu, nous examinons les propositions de tous les pays prêts à les accueillir.* »

Amnesty International se réjouit des garanties données par Colin Powell, car elle craignait que les détenus ouïghours ne soient renvoyés de force en Chine ou dans un pays tiers susceptible de les expulser vers la République populaire. Tout Ouïghour soupçonné de « *séparatisme* » ou d'activités « *terroristes* » pourrait, s'il était renvoyé dans ce pays contre son gré, être victime d'atteintes graves à ses droits fondamentaux, sous la forme notamment d'un procès inique, d'actes de torture ou d'une exécution. Amnesty International continuera de surveiller la situation de ces détenus.

Dans la dernière mise à jour de cette Action urgente, l'organisation a fait état d'informations crédibles selon lesquelles une délégation du gouvernement chinois s'était rendue à Guantánamo Bay en septembre 2002, et avait assisté à certains interrogatoires de détenus ouïghours. Pendant cette visite, ceux-ci auraient été intimidés et menacés, et auraient été soumis à des méthodes fondées sur le stress et la contrainte, consistant notamment à obliger les détenus à rester assis pendant de nombreuses heures et à faire varier la température de la pièce dans laquelle ils se trouvaient ; il s'agissait également de les priver de sommeil. Ces pratiques auraient, pour certaines, été appliquées à l'instigation de la délégation chinoise. Interrogé sur ces allégations, le général James T. Hill a seulement confirmé que des délégations gouvernementales de divers pays « *étaient venues* » et que leurs membres « *s'étaient entretenus avec leurs ressortissants détenus* », ajoutant cependant qu'il ne pouvait révéler de quels pays il s'agissait. Le général a indiqué que les entretiens de ces délégations avec les ressortissants de leur pays se déroulaient « *selon nos règles et sous notre contrôle direct* ». De nombreux témoignages indiquent que des détenus ont été victimes de mauvais traitements à Guantánamo Bay.

Par ailleurs, les sept ressortissants russes transférés fin février de la base américaine vers la Russie, où ils continuaient d'être détenus, ont été remis en liberté à la fin du mois de juin : un porte-parole du bureau du procureur général aurait déclaré qu'ils ne faisaient plus l'objet de poursuites. Peu après leur transfert, le Département d'État américain avait précisé : « *Les États-Unis ont remis sept ressortissants russes détenus à Guantánamo aux autorités de la Russie, afin qu'ils répondent de charges relatives aux activités terroristes qu'ils auraient menées lors d'un conflit armé. Ce transfert a été décidé à l'issue de consultations prolongées, au cours de l'année qui vient de s'écouler, entre nos deux gouvernements, qui ont convenu que les individus concernés seraient maintenus en détention et feraient l'objet d'investigations et de poursuites, le cas échéant, aux termes du droit russe, et qu'ils*

seraient traités avec humanité, conformément aux lois de la Russie et aux obligations qui incombent à ce pays. » Peu après leur retour en Russie, le ministère public de ce pays a engagé des poursuites pénales contre ces hommes, les inculpant notamment d'entretenir des liens avec des « *groupes armés illégaux* ». Cependant, en raison de l'absence de preuves à charge, semble-t-il, il a dû renoncer à ces poursuites. Les autorités des États-Unis ont fait part de leur surprise en apprenant la libération des sept hommes.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*